



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 16ème législature

### Paielement par carte bancaire lors des JOP 2024

Question écrite n° 13110

#### Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur l'exclusivité octroyée à Visa pour les paiements et retraits lors des jeux Olympiques et Paralympiques 2024. En effet, le groupe Visa, étant sponsor officiel des Jeux Olympiques, une exclusivité est prévue lors des paiements pour les porteurs de cartes Visa durant cet évènement. Cela signifie que dans les boutiques officielles, dans les buvettes des infrastructures accueillants les épreuves des jeux, ou à l'abord de ses structures, les achats ne pourront être effectués sur des terminaux de paiements uniquement par des porteurs de cartes Visa. Il en est de même pour les distributeurs de billets positionnés à proximité immédiate des lieux abritant les épreuves olympiques qui seront réservés à l'exclusivité des porteurs de cartes Visa. Le seul moyen pour les spectateurs non porteurs d'une carte Visa de régler leurs achats sera, d'acheter une carte prépayée Visa ou en espèces. Cette mesure est grave et en plus de porter atteinte à l'image d'accueil de la France elle vient provoquer une rupture d'égalité entre spectateurs. Elle pose également une question de sécurité car obligeant les visiteurs non porteurs de cartes Visa à se déplacer avec de l'argent liquide. Aussi, il souhaiterait savoir quels moyens le Gouvernement entend mettre en œuvre pour empêcher cette rupture d'égalité et que chaque visiteur puisse utiliser le moyen de paiement de son choix lors des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

#### Texte de la réponse

La Ville Hôte et le Comité international olympique (CIO) ont signé le contrat de Ville Hôte en 2017 qui engage Paris 2024 quant à sa participation au programme commercial conclu par le CIO et qui prévoit que Visa, partenaire olympique mondial du CIO depuis 1986, bénéficie d'une zone d'exclusivité sur les sites olympiques. Ainsi, seuls les paiements par carte mono ou co-badgée avec la marque de paiement Visa seront possibles dans les boutiques officielles des sites olympiques, comme cela avait déjà été le cas à Pékin, Vancouver et Londres. Cependant, le Gouvernement est très attentif à la disponibilité d'une large gamme de solutions de paiement sur les sites olympiques. Ainsi, à la demande expresse du Gouvernement, le Comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO) et Visa ont veillé à ce que des solutions de paiement alternatives soient disponibles pour l'ensemble des spectateurs présents sur les sites. Tout d'abord, les spectateurs seront informés lors du premier semestre 2024 sur les solutions de paiement disponibles, afin de leur permettre de prendre leurs dispositions. Une soixantaine de distributeurs automatiques de billets, compatibles avec l'ensemble des schémas de cartes de paiement, seront disponibles sur l'ensemble des sites olympiques. Ces distributeurs automatiques garantiront un accès aisé aux espèces, et chaque site olympique comprendra au minimum un distributeur automatique de billets. Par ailleurs, les spectateurs auront la possibilité d'acheter, en amont de leur venue sur site ou lors de leur séjour, des cartes prépayées dématérialisées ou physiques, d'un montant de 150 euros. Ces cartes, qui pourront être rechargées via plusieurs schémas de cartes de paiement, pourront être utilisées dans les boutiques sur site mais également à l'extérieur des enceintes olympiques. Les spectateurs auront la possibilité d'obtenir le remboursement du solde des fonds non utilisés sur leurs cartes prépayées après septembre 2024. Enfin, les spectateurs auront la possibilité de retirer des espèces auprès des

distributeurs automatiques de billets situés à proximité des sites olympiques et qui sont listés sur la cartographie mise en ligne par la Banque de France. L'ensemble de ces solutions sont de nature à garantir aux spectateurs un large spectre de solutions de paiement alternatives sur les sites olympiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Maxime Minot](#)

**Circonscription :** Oise (7<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13110

**Rubrique :** Moyens de paiement

**Ministère interrogé :** Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

**Ministère attributaire :** [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 29 janvier 2024

**Question publiée au JO le :** [21 novembre 2023](#), page 10382

**Réponse publiée au JO le :** [27 février 2024](#), page 1429